

## Relevé de décision groupe Linky – jeudi 4 mai 2017

**Présents :** Joachim Hirschler, Maddy Royer, Corinne Goy, Mireille Banet, Agnes Karo, Franck Hatier

Le groupe se met d'accord que, malgré certains avantages inhérent à la mise en place de Linky, les incertitudes & désavantages de Linky, ainsi que le principe de précaution, nous font conseiller de ne pas autoriser son déploiement sur la commune de Saillans. Ceci donne aussi dans le sens des 300 pétitionnaires dans notre commune, ayant signé la pétition en début 2017 en défaveur de Linky.

Le groupe décide donc, pour concrétiser cette décision :

- A) D'écrire un résumé des divers arguments sur deux pages maximum, comme argumentaire de base, accessible au grand public, libre de jargon de spécialiste.
- B) De collecter des ressources (max une douzaine) soutenant le résumé, pour une mise en ligne sur un coin dédié de notre page web de la mairie.
- C) De se retrouver le jeudi 1 juin 2017 à 18h, pour une validation du document définitif. Les participants se retrouvent à deux reprises d'ici là pour finaliser le texte.